N° 2023/009/004

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Christelle **BRIU**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Michèle **FERRARIS**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET** (pouvoir à Frédéric **LIMBARINU**), Joëlle **CAMPERS**, Eric **JACQUEMOUD**, Mathieu **LECLERCQ**, Christel **MAILHÉ** (pouvoir à Christelle **BRIU**).

Secrétaire de séance : Joël **ARPIN**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 14
Date de la convocation : le 21 septembre 2023.
Date de publication : 4 octobre 2023 au 4 décembre 2023

****

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LA CREATION D'UNE CHAMBRE DE REPARTITION ET REGULATION DE L'ADDUCTION PRINCIPALE DE BEAUPRE CREATION D'UN AMENAGEMENT DE PRODUCTION HYDRO ELECTRIQUE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une chambre de répartition et de régulation au lieu-dit « bois du Céry », sur l'adduction principale de Beaupré. Cette infrastructure de régulation sera complétée par la mise en œuvre d'un équipement de production hydro électrique. L'adduction existante sera maintenue en service mais les débits transités seront fortement réduits sauf en cas d'aléas de distribution ou de service d'incendie. (service du Prillet).

Un avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de génie civil a été lancé le 27 juillet 2023 sous la forme d'une procédure adaptée. La remise des offres était fixée au jeudi 17 août 2023 à 10h00. La commission d'appel d'offres réunit le jeudi 17 Août 2023 à 13h30 a déclaré l'appel d'offres sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de remise d'offres dans les délais.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230928-2023-009-004-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Par conséquent, une procédure en marché négocié a été lancée en date du 1er Septembre 2023 avec la société CONSTRUCTION SAVOYARDE, ayant son siège à 590 ZA des Iles de MACÔT-LA PLAGNE 73210 LA PLAGNE TARENTAISE. La commission d'appel d'offres réunie le 12 Septembre propose de retenir l'offre transmise pour un montant total HT de 238 575 €uros.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant les faits et termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **D'APPROUVER** le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir la société CONSTRUCTION SAVOYARDE pour assurer l'exécution des travaux de génie civil pour un montant total de 238 575 € HT, soit 286 290 € TTC (Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros TTC)

- ➔ **D'AUTORISER le Maire** à signer le marché public correspondant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Joël ARPIN

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230928-2023-009-004-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023